C.R.I.C. N° 43 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales

Vendredi 27 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) -N° 1 et annexes 1 et 9 partim) 3

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexes 1 et 9 partim)..... 3

Désignation d'un Rapporteur 3

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président, MM. Duchêne, Wesphael, Fourny, Miller, Maene, Tiberghien, Mme de Coster-Bauchau..... 3

Vote..... 16

Confiance au Rapporteur..... 16

Liste des intervenants..... 17

Abréviations courantes..... 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Edmund Stoffels, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous propose de débuter nos travaux.

Après les longues heures de discussion que nous avons eues dans d'autres commissions, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour notre commission qui a probablement le calendrier le plus court comparé aux autres commissions.

En termes de méthode de travail, puis-je proposer que M. le Ministre-Président fasse l'exposé sur l'ajustement budgétaire 2009 et le budget 2010, que le représentant de la Cour des comptes réagisse par rapport à l'exposé du Ministre et que l'on organise ensuite un débat séparé sur l'ajustement et sur le budget 2010 pour avoir deux rapports bien distincts ?

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd (2009-2010) - N° 1 ET ANNEXES 1 ET 9 *PARTIM*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXES 1 ET 9 *PARTIM*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 1) et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 1)

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – Madame Targnion est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration des deux Rapports.

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Représentant de la Cour, ce que j'aurais souhaité vous dire, c'est que nous avons abordé cette semaine un moment important de toute action gouvernementale, celui du budget et l'exposé et le vote du budget au sens historique du terme, constitue le coeur de l'activité et du contrôle parlementaire. Je suis donc heureux d'avoir avec vous l'occasion de traduire en chiffres des stratégies, des priorités.

Ce n'est donc *a fortiori* jamais un exercice facile ou anodin. Et en dépit des formes prescrites, ce n'est jamais pour moi un exercice de type purement formel. Donc, débattre des voies et moyens pour atteindre des objectifs, c'est là pour moi, comme pour vous, un moment que je ne veux pas galvauder.

C'est le Ministre du budget qui fait l'exposé général, mais comme je le fais toujours en ma qualité de Ministre-Président, je mentionnerai quelques grandes lignes de cet exercice.

On l'a entendu à suffisance, ce budget a été élaboré dans ce contexte qui est particulièrement difficile. À la fois le contexte économique et la mise en place d'une nouvelle équipe. On a même parlé de budget le plus difficile de notre histoire régionale.

Je m'en tiens à un chiffre, il est suffisamment éloquent : c'est une perte totale de recettes cumulée pour la Région wallonne et notre autre Institution, la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Communauté française de plus 1,2 milliard d'euros par rapport au budget initial 2009.

Ce chiffre, à lui seul, souligne déjà l'ampleur du défi qui était devant nous.

Ce défi, nous avons choisi de l'affronter de manière globale, c'est-à-dire en ayant une attitude en

Région et en Communauté qui soient solidaires, permettant par là le lien entre la Wallonie, mais aussi les Francophones bruxellois.

Les travaux menés, commencés fin du mois d'août, pour l'ajustement 2009 et aussi le budget initial 2010, l'ont été de manière totalement parallèle. Pour la première fois dans notre histoire, toutes les réunions se sont tenues concomitamment entre les Gouvernements de la Région et de la Communauté.

Pour la première fois, ce n'est pas un même Ministre du Budget de part et d'autres, ce n'est pas un même Ministre Ministre-Président, ce sont les gouvernements qui sur le plan de leurs niveaux de pouvoirs ont décidé de discuter en même temps des allocations budgétaires, des perspectives, de leurs contraintes et permettant un exercice d'une tout autre nature qualitative. Pas facile, mais vraiment intéressant dans la méthodologie.

Ces travaux ont été liés à moultes conclaves et on a pu agir aussi du fait de notre configuration actuelle dans cet esprit, car c'est vrai que quand on regarde le Gouvernement restreint, le Kern, c'est le même des deux côtés. Il y a une volonté aussi d'approche d'intégration la plus grande possible et nous avons une logique d'intégration qui n'est pas de type institutionnelle, mais aussi par rapport aux stratégies politiques.

Quand on songe, par exemple au poids, je ne dis pas ici financier, mais les choix et les orientations du secteur de l'enseignement par rapport au développement économique, c'est clair qu'il fallait à un moment donné trouver le lieu de mariage, de brassage de ces différentes qualités qui portent sur des institutions différenciées.

Un enseignement qui a souvent été partagé dans sa vision entre deux risques. Le premier, c'est l'enseignement purement désincarné et qui n'aurait pas pris sur notre quotidien; l'autre serait un enseignement qui ferait de nos enfants de pures machines-outils. Et entre les deux, il y a une marge gigantesque qui nous a permis justement de montrer que la discussion concomitante de nos budgets et la définition concomitante de nos stratégies nous donnait une plus-value.

Alors voilà, ce que je voulais vous dire et je voulais aussi vous donner l'exemple de l'enseignement comme un des point de notre stratégie, parce que si l'on a pu préserver l'outil d'enseignement, c'est aussi parce que nous avons pu agir à l'échelon wallon par un certain nombre de mécanismes qui ont fait que nous portons un effort, qui de ce fait a délesté l'autre étage de porter le même effort. C'est un choix, qu'on a voulu pour garder un enseignement performant, en phase avec les réalités économiques et les défis de l'avenir. C'est aussi un choix qui témoigne une fois de plus de la volonté de solidarité désintéressée de la Wallonie à l'endroit de Bruxelles, puisque ce budget prévoit également 200 millions de transfert de normes si souhaité et 12,5 millions de transfert en cash vers la CoCoF.

Voila une réponse, que je pense être à la fois éloquente et aussi définitive, à ceux qui laisseraient entendre que Bruxelles fait les frais d'un rapprochement entre l'entité Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles. Tout comme nous devons être clairs aussi à l'égard de ceux qui ont manifesté des craintes devant l'institutionnalisation de transferts à sens unique. Ce n'est pas dans notre conception des rapports Région-Communauté ou la conception Wallonie-Bruxelles, car en effet, qui dit espace de solidarité — on a parlé de communauté d'intérêts à un moment donné -, postule bien sûr d'une réciprocité, d'une réversibilité des flux en fonction des circonstances telles qu'elles se posent.

Et nous sommes tous bien placés pour savoir que les politiques régionales, essentielles pour l'avenir des Wallons et des Wallonnes, ne disposent pas de trop de moyens. Et puisque je parle d'avenir, je soulignerai combien ce budget est responsable à ce propos. Car, malgré ce contexte que je décris comme historiquement difficile — et je ne parle pas ici de la situation spécifique de notre espace territorial wallon -, le monde souffre de crises et de convulsions extrêmement complexes. Et bien, nous voulions élaborer un budget qui pose les bases premières d'économie qui sont nécessaires pour atteindre notre objectif de retour à l'équilibre pour l'année de référence 2015, puisque c'est celle dont nous avons débattue déjà à plusieurs reprises avec l'échelon fédéral.

C'est-à-dire, comme au Fédéral, sans sacrifier les politiques nécessaires de relance dans la cohésion sociale. Mais sans reporter non plus, dans une logique de lâcheté, sur la charge de la dette, les efforts à accomplir et pour les générations futures. Dans ce cadre, les économies ont été essentiellement réalisées sur les crédits dits « facultatifs ».

Au total, c'est 5,1% de réduction des dépenses primaires qui ont été actés, soit plus de 100 millions d'euros par rapport au budget initial 2009. Et l'ensemble des OIP et des organismes assimilés ont également été invités à participer à cet effort d'économie, par exemple par le gel de leurs dotations.

Cette logique de compression maximale des dépenses qui pouvaient l'être et le travail qui a aussi

été fait sur le plan budgétaire, nous ont permis — heureusement — de dégager des moyens pour mener des politiques volontaristes de relance qui, elles répondent aux attentes de la population, qui n'accepterait pas que malgré la crise, les pouvoirs publics n'entament pas un certain nombre de mesures.

Ainsi, si vous approuvez ce décret budgétaire, le Plan Marshall 2.Vert va disposer des crédits nécessaires qui sont provisionnés pour son démarrage. Nous pourrons respecter notre volonté forte de neutralité à l'endroit des pouvoirs locaux. Dit entre d'autres mots, nous n'allons pas nous délester de notre responsabilité à l'endroit de l'échelon qui se trouve en dessous de nous. Ou encore, la Société wallonne du crédit social va obtenir l'ensemble des moyens qui lui sont nécessaires, vu le succès des mesures prises sous la précédente législature.

Tous ceci vous a été et vous sera encore expliqué par le Ministre du Budget et les ministres fonctionnels.

J'en viens donc plus spécifiquement au budget, puisque que je suis ici devant vous en tant que Ministre fonctionnellement responsable des compétences relevant de la Présidence.

Sur le budget de la Présidence, si l'on exclut les mesures d'économies transversales imposées à tous les OIP et assimilés, toutes les économies à réaliser sur les dépenses primaires, vous aurez constaté que ce budget ne subit pas de modifications en profondeur.

Pour plus de facilité et de cohérence, j'aborderai en parallèle l'ajustement 2009 et l'élaboration du budget initial 2010.

L'ajustement a été, en ce qui concerne les crédits qui relèvent de mes compétences, une opération technique qui visait à fixer les crédits au plus près des besoins estimés, notamment pour atteindre les objectifs d'économies qui avaient été fixés, à savoir à peu près de 1,5 million d'euros en moyens d'action.

Quant à 2010, l'élaboration de ce budget a évidemment été inscrite dans un contexte de recherche d'économies, au-delà de ce qui avait été fait, puisque notre objectif d'économie à réaliser sur notre solde des dépenses primaires s'élevait à un peu plus de 2,8 millions d'euros.

Pour plus de facilité, je vous propose de parcourir le budget dans l'ordre des différents programmes afin de mettre en évidence les éléments qui me semblent devoir l'être à ce stade.

En ce qui concerne la dotation à notre Parlement, le Programme 01.00, le parlement a confirmé sa volonté de participer à l'effort d'économie à mener par la Région et sa dotation a donc été fixée à 42,551 millions d'euros à l'initial 2010.

Le Gouvernement a en effet proposé, en partant du montant du budget initial 2009, de diminuer la dotation des 3,967 millions d'euros fixé dans la trajectoire de cette Majorité. Cette somme, seule, n'est évidemment pas suffisante pour couvrir l'ensemble les frais de fonctionnement du Parlement en 2010. Et la diminution de la dotation doit dans ce cadre être compensée par l'affectation d'une partie des réserves du Parlement afin de porter les recettes budgétaires totales au niveau des dépenses estimées pour 2010. De la sorte, la mobilisation progressive de ses réserves est atteinte pour parvenir à notre objectif d'économies budgétaires, tout en préservant aussi l'intérêt budgétaire du Parlement.

Sur la dotation au Service du Médiateur de la Région wallonne (Programme 01.01), elle est également diminuée de l'équivalent de 2% d'inflation qui lui avait été octroyé à l'initial 2009. Il s'agit ici d'un montant de 37.000 euros. Elle s'élève ainsi à un total à 1,786 million d'euros en 2010.

La dotation du Conseil Economique et Social de la Région wallonne (CESRW) (Programme 09.01) diminue de 27.000 euros au titre de contribution à l'effort d'économie et s'élève cette fois à 4,191 millions d'euros à l'initial 2010.

Pour le Programme 09.09, qui porte sur les relations extérieures, d'importants moyens complémentaires ont été mobilisés par le Gouvernement dans le cadre de la Présidence Belge de 2010. Et là il s'agit de 8 millions d'euros au total pour la Région wallonne et la Communauté française. Cette somme a été répartie entre les différents budgets de la manière suivante :

- sur la dotation à Wallonie-Bruxelles international, sur base des missions qui vont lui incomber dans le cadre de la clé de répartition habituelle entre Communauté et Région, soit une somme de 2,075 millions d'euros pour la partie Région wallonne de la dotation, moins les 134.000 euros d'économie à réaliser, soit une augmentation nette de 1,941 million d'euros
- et sur les allocations de base du SPW et du Ministère de la Communauté française, sur base des activités identifiées à financer un montant de 2,79 millions d'euros disponibles sur une nouvelle allocation de base servant de provision interdépartementale (AB 01.01).

Les priorités politiques que la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles entendent

mettre en avant dans le cadre de la préparation et de l'exercice de la Présidence vont s'articuler sur 5 points :

- l'axe de renouvellement, et de rééquilibrage de renforcement de la Stratégie dite Lisbonne ;
- le renforcement de la Politique de Cohésion économique et sociale pour permettre à toutes les Régions européennes qui rencontrent des difficultés structurelles en matière de création d'activités et d'emplois, de poursuivre leurs reconversions économiques ;
- le développement d'une alliance Emploi-Environnement forte, qui soit elle-même porteuse de créations d'emplois et prenant en compte les préoccupations sociales ;
- la mise en place d'une politique industrielle ambitieuse et durable, s'appuyant notamment sur davantage d'investissements dans le domaine de la recherche et de la formation ;
- le soutien à la diversité culturelle à travers les politiques européennes.

Si nous passons à présent au Programme 09.11, vous aurez constaté que la dotation de l'IWEPS a été réévaluée afin d'être en meilleure adéquation avec les besoins réels de l'organisme. Cette réévaluation a abouti à une baisse de 291.000 euros de la dotation, portant celle-ci à 4,9 millions d'euros en 2010, sans bien évidemment remettre en cause les objectifs fixés à l'IWEPS.

L'IWEPS recevra par ailleurs une recette additionnelle de 140.000 euros en provenance de la Communauté française pour le coût des deux équivalents temps plein recrutés dans le cadre l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française pour reployer commune en matière de coordination et d'aménagement de nos statistiques.

Au sein des budgets du Secrétariat général, il s'agit ici du Programme 10.02, vous aurez noté la création au budget initial 2010 de deux nouvelles allocations de base, qui sont relatives au fonctionnement et à la procédure de sélection des projets de la Commission des arts. Elles sont dotées respectivement de 50.000 euros et de 37.000 euros.

En ce qui concerne la nouvelle allocation de base spécifique qui a été crée dans le programme « gestion immobilière » — c'est le 12.31 -, elle concerne des travaux relatifs à l'espace Wallonie-Bruxelles — notre vitrine à Bruxelles — et est dotée de 250.000 euros en moyens d'action et de 100.000 euros en moyens de payement.

Enfin, concernant les fonds structurels européens, le Programme 32.00, les crédits sont fixés à 130 millions d'euros en moyens de paiement en 2010. Le montant de cette provision devra, comme chaque année, être réévalué à l'ajustement du budget ,compte tenu des montants réellement nécessaires au programme pour respecter ce que l'on appelle l'année « N+2 », ce qui a été fait à l'ajustement 2009, aboutissant avant redistribution des crédits des Ministres fonctionnels concernés à l'octroi de 9,639 millions d'euros supplémentaires.

Au sein du budget de la Chancellerie, pour le Programme 10.03, j'évoquerai deux points : d'abord l'enveloppe affectée au projet « Mons 2015 », portée à 3 millions d'euros à l'ajustement 2009 contre 1 million d'euros en 2008, et s'élève à 1,5 million d'euros à l'initial 2010.

L'objectif étant toujours de soutenir la candidature de cette ville wallonne, sa capitale culturelle, au titre de capitale européenne de la culture.

En ce qui concerne les crédits de communication, thème qui a déjà été abordé dans cette commission, deux éléments sont à analyser en parallèle pour le budget initial 2010 : une économie de 30 % a été réalisée de manière transversale sur les crédits de communication, ceci grâce à un important travail de redéfinition des missions et des priorités, travail qui avait d'ailleurs déjà été initié lors de la précédente législature ; une création d'une allocation de base spécifique dotée de 500.000 euros à l'initial 2010 pour les événements qui seront organisés à l'occasion de ce jubilaire, les 30 années d'existence de la Région wallonne.

En ce qui concerne le budget informatique, c'est le Programme 12.21, il a lui aussi été calculé au plus près. Il est cependant important de noter qu'il n'intègre pas, à ce stade, les montants nécessaires à l'équipement informatique de la nouvelle DG07 « Fiscalité ». En effet, ceux-ci ont été regroupés avec les autres frais à caractère logistique, dont les loyers, dans une provision inscrite dans les crédits du Ministre du Budget.

Les fonds structurels, j'en ai parlé tout à l'heure.

Voilà, en faisant le tour des quelques points qui tenaient plus spécifiquement aux compétences que j'exerce, ce que je voulais vous exprimer à ce stade, en précisant que c'est ici un certain nombre de mesures qui sont limitées au regard des budgets, mais pour le surplus, vous disposerez de l'ensemble des documents. Avec mes collaborateurs, je me tiens à votre disposition si vous aviez l'une ou l'autre question supplémentaire.

M. le Président. – Puis-je inviter le Représentant de la Cour des comptes de faire les observations que

vous souhaiteriez émettre devant tout le monde à l'égard des budgets du Ministre-Président ?

La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs, dans le rapport de la Cour des comptes sur le projet de budget d'ajustement 2009 et le projet de budget 2010 de la Région wallonne, la Cour a fait deux observations assez formelles qui concernent des compétences qui relèvent du Ministre-Président, il s'agit du budget du nouvel organisme Wallonie-Bruxelles International qui succède aux droits et obligations de l'ancien Commissariat aux Relations internationales de la Communauté française et de l'ancienne direction des Relations internationales du Ministère de la Région wallonne et qui donc, à ce titre, dépend à la fois de la Région wallonne et de la Communauté française et qui est sous la gestion directe du Ministre-Président de ces deux Gouvernements.

C'est une observation assez formelle. La Cour fait remarquer que le budget de cet organisme qui est approuvé par les deux parlements et qui est annexé aux deux budgets généraux, dans la partie recettes fait bien la distinction entre les recettes des exercices 2009 et 2010 et l'utilisation des réserves pour ces deux exercices, alors que le dispositif intègre dans les recettes totales les utilisations des ressources, donc il y a une petite discordance entre le dispositif et le tableau, mais c'est le tableau qui prime.

Voilà, il s'agit d'une observation assez formelle. Le budget de la Communauté française, dans le dispositif, il est fait simplement référence au tableau sans mentionner de chiffres.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, c'était la seule remarque assez formelle que la Cour des comptes a fait.

M. le Président. – Avant d'entamer le débat général, je souhaite que tout le monde prenne connaissance de la réponse du Ministre à l'égard de la remarque faite par la Cour des comptes et ensuite, nous allons faire un premier tour général en commençant par M. Wesphael. Qui veut encore s'inscrire ? MM. Fourny et Miller se sont inscrits.

La parole est à M. Le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je remercie le Représentant de la Cour pour le travail qui est fait. Ce contrôle qui nous est indispensable et je ne peux évidemment que le rejoindre sur le plan du respect de la stricte orthodoxie budgétaire.

Notre objectif étant ici de statuer sur des dotations comme pour l'ensemble des OIP afin de mobiliser le maximum de moyens sur nos réserves accumulées, mais je demanderai à WBI de présenter son budget de manière plus adaptée en mettant en évidence le déficit budgétaire au sens strict du terme et de le faire apparaître à travers une correction par le prélèvement sur les réserves par une écriture extra-budgétaire, ce qui répondra sur le fond à la remarque opportune que vous avez formulée.

M. le Président. – En ce qui concerne la méthode de travail, nous faisons donc maintenant un premier tour d'horizon général. Ensuite, je propose que nous fassions l'exercice de faire un débat division organique par division organique pour l'ajusté et le budget 2010. Comme cela, tout le monde aura eu la possibilité de s'exprimer sur l'entièreté des montants qui sont en discussion.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je vous avoue que je ne m'attendais pas un jour à devoir dire à M. Le Ministre-Président qu'il était probablement en dessous de la réalité lorsqu'il indiquait que ce budget 2010 concernait manifestement un certain nombre d'axes importants pour la Wallonie et, au nom du groupe Ecolo, je ne peux que m'en réjouir.

Vous l'avez souligné, il me plaît aussi de le faire, il y avait une conséquence directe de la crise internationale et parfois, d'ailleurs, de certains choix au niveau fédéral dans le cadre des économies obligatoires réalisées au niveau de la Région wallonne.

Soit manifestement, on touchait un certain nombre de secteurs essentiels pour la survie humaine de notre enseignement, par exemple, ou un certain nombre de secteurs importants pour notre économie, soit effectivement on faisait des choix autres sur un certain nombre de dépenses facultatives et chacun faisait un effort dans son département. C'est plutôt cette option qui a été choisie et je ne peux que m'en réjouir parce que, non seulement notre enseignement n'a pas été touché, qui plus est à bien des égards, il sera demain revalorisé. Ce qui a été mis en chantier hier, pour ce qui est positif sera maintenu. Par ailleurs, toutes les aides prévues dans le budget 2010 pour soutenir l'investissement et l'activité économique, restent telles quelles. C'est évidemment un élément fondamental, notamment en ce qui concerne la fiscalité. Mieux que cela, nous allons vers un développement très nouveau puisque avec le Plan Marshall 2.vert et l'alliance emploi-environnement, et à termes, le tiers investisseur, c'est

potentiellement énormément d'emplois qui pourront voir le jour demain.

Je trouve que malgré cette réalité économique, le tour de force que cette majorité a pu réaliser, est assez étonnant. C'est pour cela que je disais que vous étiez peut-être trop modeste, mais il faut l'être dans des temps aussi difficiles, je le reconnais, mais il faut pouvoir souligner que l'exercice fut très difficile et que, finalement, les options retenues n'handicapent en rien les grands secteurs essentiels de notre Région y compris l'inclusion sociale et l'aide aux personnes les plus défavorisées.

Dès lors, il s'agit manifestement, même si ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui puisqu'il y a un Ministre du Budget, mais d'un budget non seulement responsable, mais un budget qui par ailleurs va redonner à mon sens du souffle à notre Région dans les mois qui viennent. Qui plus est, nous avons trouvé cette capacité de nous montrer totalement, avec les moyens pourtant très faibles, solidaires de Bruxelles, de la CoCoF, et donc, ce n'est pas rien. Je veux dire que ce qu'il manquait hier en termes de coordination et de fédération entre la Wallonie et Bruxelles existe aujourd'hui dans le budget wallon malgré les difficultés que nous rencontrons sur le plan des économies à devoir réaliser.

Pour ce qui concerne votre département en particulier, je dois noter également un certain nombre d'éléments qui me paraissent positifs, mais un certain nombre de questionnements.

Je pense notamment à la dotation qui a été réduite pour notre Parlement. Nous savons que tout le monde doit contribuer à l'effort. Il n'y avait pas de raison que le Parlement ne contribue pas à l'effort. Je note à cet égard que, même si c'est une goutte dans l'eau sur le plan budgétaire, les choix faits par le Bureau du Parlement et la Conférence des présidents de réduire drastiquement les indemnités de toute sorte, de réduire les frais de fonctionnement, de réduire l'utilisation de voitures de fonction non justifiées et de les mettre à la disposition de déplacements justifiés. Toutes ces mesures qui ne sont pas énormes en termes budgétaires étaient néanmoins essentielles parce qu'il était, pour nous, important que tout le monde contribue à cet effort, y compris les parlementaires dans ce cadre.

Par contre, mon inquiétude est de savoir que nous allons aujourd'hui devoir toucher aux réserves du Parlement qui existent bel et bien, mais qui ne sont pas pléthoriques et extrêmement importantes. Je pense qu'il faudra, à un moment donné, aussi planifier le retour à l'équilibre de ces réserves du Parlement si on ne veut pas être dans des difficultés dans deux, trois ou quatre ans. Cela veut dire que si on a un équilibre budgétaire en 2015, souhait partagé par tous, il faudrait que l'équilibre du budget wallon retrouve aussi son équilibre à l'horizon 2015.

En ce qui concerne la présidence belge. Le budget consacré est quasi obligatoire à la présidence belge. Il me semble très rationnel. Nous sommes loin de l'organisation de la présidence de la tournante européenne organisée par M. Sarkozy. Je pense qu'il y a ici une méthode, une volonté d'utiliser un euro quand il est vraiment utile et ne pas dépasser le cadre budgétaire.

Concernant les priorités, je les trouve très intéressantes sauf une. Il y a emploi-environnement, emploi-formation, diversités culturelles, etc., mais il y en a une qui m'inquiète plus, c'est le renforcement et la promotion de la stratégie de Lisbonne. Or, vous savez comme moi que la Stratégie de Lisbonne peut être intéressante sur certains aspects, notamment la dimension au renforcement de la compétitivité de nos entreprises pour la création nette d'emplois, mais la Stratégie de Lisbonne, permettez-moi de vous le rappeler, vous homme de gauche, c'est aussi une ultra compétitivité et la flexibilité d'un certain nombre de choix qui doivent s'opérer en Europe. C'est aussi la libéralisation des secteurs publics européens. Et c'est aussi la volonté de permettre l'irrégulation. Moi, je dis que Lisbonne n'est pas à rejeté, bien entendu. Je ne parle pas du traité, je parle de la Stratégie de Lisbonne sur le thème de la création nette d'emplois.

J'ai donc quelques inquiétudes quand j'entends que l'objectif est de poursuivre et d'amplifier la stratégie de Lisbonne, en tout cas, sur certains aspects de cette stratégie qui a été dénoncée d'ailleurs très souvent au niveau européen.

Pour le reste, je note que les diminutions d'affectation sont assez marginales, même si on doit faire attention pour que le Conseil économique et social de la Région wallonne puisse se déployer comme il est nécessaire qu'il se déploie. C'est un outil essentiel d'évaluation aussi.

De la même manière, je suis satisfait qu'on n'ait pas coupé les ailes à l'IWEPS qui est un institut essentiel en termes d'évaluation des politique qui sont menées. Je vois ici qu'il y a eu un effort pour ne pas amputer l'IWEPS de ses missions essentielles. Je suis par contre étonné concernant les crédits à fixer pour les fonds structurels de l'ordre de 130 millions d'euros. Je trouve que cette enveloppe apparaît un peu limitée par rapport à l'ensemble des projets dont j'ai pu prendre connaissance dans le cadre de l'objectif 1. Peut-être avez -vous une explication précise sur cet aspect ?

Donc, au global et au total, vous l'avez compris, nous partageons votre point de vue sur la confection de ce budget. Je suppose que d'autres vont la partager aussi.

En ce qui concerne vos compétences en particulier, à part les deux ou trois éléments sur lesquels j'ai pu appuyer une critique, je pense que l'essentiel a été préservé, notamment tout les outils d'évaluation. Pour nous, c'est extrêmement important puisque nous sommes aujourd'hui dans une culture d'évaluation. Elle ne doit pas être excessive, on ne doit pas évaluer tout, tout le temps, mais il est essentiel que nous puissions avoir cette évaluation des politiques surtout dans le contexte budgétaire extrêmement douloureux que nous connaissons aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie en tout cas pour la présentation que vous nous avez faite de votre budget et vous avez été extrêmement clair et précis sur le fond. Et ce n'est pas nécessairement coutume lors de cette session budgétaire, mais ici nous avons des tableaux qui reflètent des chiffres exacts. Nous pouvons discuter sur base d'éléments concerts.

Une remarque concernant la dotation qui est faite au Parlement. M. Le Ministre-Président je partage le point de vue de ce que le Parlement doit, comme tout le monde, comme l'a fait Gouvernement et toute une série de départements, participer aux efforts financiers que nous rencontrons et que nous devons faire dans le cadre de la crise financière qui nous touche. Mais comme vous l'avez fort à propos rappelé, les frais de fonctionnement de notre Parlement, indépendamment de toutes les mesures qui ont été prises, sont de loin supérieurs à la dotation qui est faite cette année-ci en faveur du Parlement.

Les réserves sont ce qu'elles sont, nous les connaissons, mais il est clair que si un effort de tel ordre devait-être poursuivi dans le temps, cela poserait des problèmes et il est concevable qu'à terme, si nous devions poursuivre dans cette perspective, que le Parlement soit obligé d'emprunter pour assurer son propre fonctionnement. J'espère en tout les cas attirer votre attention sur cet élément-là et j'aimerais vous entendre sur ce fait. Je voudrais de savoir si l'effort ainsi sollicité sera reproduit dans le temps ? Quelles sont les mesures qui seront sollicitées auprès du Parlement dans les années avenir compte tenu de la rigueur budgétaire que nous allons devoir nous imposer jusqu'en 2015 avec l'objectif de rétablir un équilibre budgétaire, tel qu'il nous a été assigné par le Fédéral avec la perspective de 2012 ?

Je voudrais vous entendre sur cette question.

En ce qui concerne la Présidence européenne. Il s'agit indéniablement d'un moment important dans la vie de notre pays, mais également de notre Région. Vous avez évoqué les moyens qui sont alloués pour cette Présidence et j'ai constaté par ailleurs qu'il y avait aussi des moyens budgétaires dévolus dans d'autres secteurs et notamment celui de l'agriculture. Pourriez-vous m'expliquer la raison pour laquelle le secteur notamment le Ministère de l'Agriculture voit aussi des moyens affectés à cette Présidence européenne ? Y a-t-il un aspect spécifique lié à cette Présidence par rapport à la représentation que vous allez avoir et de devoir assurer dans le courant de l'année 2010 ? Là, j'aimerais également obtenir quelques informations à ce propos. Pourriez-vous également nous informer sur les activités, les calendriers avenir par rapport à cette Présidence ? Cela me paraît essentiel. La Région a un grand rendez-vous à ce propos.

Autre question que j'aurais également aimé aborder avec vous, c'est la problématique des études juridiques concernant la problématique des armes et des licences d'armes. Nous avons eu un débat très intéressant et très constructif voici une quinzaine de jours à ce propos. Je constate qu'au niveau de l'AB12.18, les crédits affectés aux études juridiques et aux conseils juridiques en cette matière ont été revus à la baisse : on passe de 70.000 à 20.000 euros. La question est de savoir ce qui justifie cette diminution. Est-elle due à la manière dont vous entrevoyez les choses au niveau de la révision, de la méthodologie que vous souhaitez voir adopter en cette matière ? Il m'apparaît que des explications peuvent être données à ce propos.

Enfin, je prends également note, et c'est un débat qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui nous a beaucoup occupé dans cette commission lors de la précédente législature, la rupture de contrat avec le GEI. Je vois que maintenant nous sommes en phase finale lié à la dénonciation de la convention qui nous liait. Fort heureusement, vous avez pris les mesures qui s'imposaient en cette matière.

J'aimerais également que nous puissions évoquer ensemble la manière dont les choses vont se mettre en place pour remplacer cette convention et de voir quels sont les moyens dévolus en matière informatique et de gestion de ces contrats, précédemment dévolus aux privés, qui dorénavant vont être dévolus à l'Administration et de savoir quels sont les moyens budgétaires que vous allez affecter et les perspectives claires que vous allez

donner à cette gestion de l'informatique dans notre administration.

Voilà Monsieur le Ministre-Président, voici quelques questions que je souhaitais aborder avec vous dans le cadre de cette discussion générale.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, je pense que peut-être, contrairement à l'une ou l'autre intervention qui viennent d'être faites, je vais commencer par une déclaration liminaire très catégorique et très directe.

Je vais évidemment avec mon groupe voter contre ce budget. Je vais voter contre ce budget, pas tellement pour ce que contient ce budget, mais en raison de la majorité politique qui va devoir le mettre en oeuvre. Mon choix est purement politique et pas du tout budgétaire. Voilà c'est clair , c'est net. Tout le monde sait à quoi s'en tenir et cela me permet d'entrer un peu plus en détail, puisque nous sommes au niveau d'un premier tour, dans l'examen à la fois de ce qui a été annoncé par M. Le Ministre-Président, et par l'examen des documents qui nous ont été transmis.

Alors premier constat, M. Ministre-Président, il faut reconnaître que le groupe MR a été fortement attentif et a été un des premiers à beaucoup insister sur le fait de renforcer les liens entre les Régions et la Communauté. Nous avons participé avec beaucoup d'enthousiasme aux travaux du groupe Wallonie-Bruxelles, et vous même, vous avez apporté une contribution remarquable et remarquée lors de ces travaux. Et toutes les avancées qui vont dans le sens de ce renforcement des liens entre les francophones, nous ne pouvons que les appuyer.

Alors, dès lors, que les Ministres du Gouvernement wallon peuvent travailler de façon étroite avec les Ministres du Gouvernement de la Communauté française surtout quand il s'agit des mêmes personnes, c'est très étroit, très intime comme relation, cela permet effectivement des avancées que nous souhaitions au niveau de notre projet politique.

Ce que vous dites en matière d'enseignement est un élément important. Nous sommes également très attentifs à la qualité de l'enseignement et qu'il puisse y avoir des mesures budgétaires prises au travers de la Région et de la Communauté pour essayer de favoriser la qualité de cet enseignement. Là, encore une fois, nous sommes convaincus que cette une bonne orientation.

J'ai quelques remarques plus précises à formuler. Tout d'abord, je reviendrai également sur ce qui concerne la diminution de la dotation du Parlement. C'est un élément qui, à nos yeux a beaucoup d'importance.

Je peux comprendre et nous en avons également débattu, que certaines mesures devaient être prises; que le Parlement pouvait également contribuer à l'effort qui est fait; mais en tant que vérificateur au compte, j'ai quand même été impressionné lorsque nous avons appris qu'il y avait un risque qu'à terme, et très rapidement puisque nous parlons déjà de 2013, non pas de 2015 , mais 2013; que le Parlement soit peut-être contraint d'emprunter. Un Parlement obligé d'emprunter pour assurer son fonctionnement, excusez-moi, cela pose quand même matière à réflexion.

Dès lors, j'espère beaucoup, et le MR y sera fort attentif, qu'il y aura des mesures qui seront prises pour ne pas arriver à cette situation dramatique d'autant que nous ne voudrions pas, mais je n'ose pas l'imaginer un seul instant dans l'esprit des membres de la majorité, que la qualité du travail démocratique et parlementaire en souffre. Que l'on prenne certaines dispositions; que l'on impose certaines économies, nous sommes d'accord. Nous sommes membres et nous avons des membres dans le bureau. Il faut que la démocratie fonctionne au mieux. J'espère Monsieur le Ministre-Président que vous entendrez cette demande et qu'il y aura des mesures qui seront prises.

Cela étant, une petite remarque au Gouvernement concernant les dépenses de Cabinet. Globalement, les dépenses diminuent fortement. Mais par rapport à votre personnel de Cabinet et les frais ministériels et autres, je pense qu'il y avait peut-être moyen d'aller un peu plus loin. Nous serons très attentifs à ce que le Gouvernement prenne également des mesures de cet ordre-là, que les Ministres wallons montrent aussi l'exemple et notamment en termes de communication puisque le budget communication du Gouvernement wallon explose. Il explose depuis 2008. Il y a énormément de communication, et cela est un point sur lequel j'insisterai.

Pour ce qui concerne les relations extérieures WBI. Là encore, c'est un des nôtres qui a comme responsabilité au niveau Fédéral la préparation de tout ce qui concerne la Présidence belge en 2010. Evidemment, nous soutenons ce qui pourrait être fait dans ce cadre-là. Mais cela n'est pas un blanc seing que nous vous donnons et donc je souhaiterais avoir le détail, je pense que c'est impossible peut-être aujourd'hui de donner un tel détail d'autant plus que beaucoup de choses doivent-être préparées, ou qui sont en préparation en votre Cabinet ou dans votre Administration. Mais je souhaiterais connaître

dans l'état actuel des choses, la répartition de ces montants. Que représente le contenu du programme qui justifie ce montant ? Je reprends la remarque de mon collègue, M. Fourny : comment se fait-il qu'il y ait des postes qui apparaissent à différents endroits ?

En ce qui concerne l'augmentation de WBI, Mme Simonet avait annoncé à plusieurs reprises que la fusion ne représenterait pas une diminution des coûts. Je reconnais qu'elle l'avait dit. Elle l'a annoncé et cela se vérifie puisqu'il y a une augmentation prévue dans le budget.

Cela étant, elle avait parlé que ce serait dans un premier temps qu'il y aurait ces montants supplémentaires à payer. Je pense que ce sont des raisons liées au personnel. Avez-vous une idée ? Avez-vous fait une analyse de la façon dont le budget de WBI pourrait évoluer dans le temps ? Alors par rapport à WBI, je souhaiterais connaître de façon plus détaillée ce qui est fourni dans le programme justificatif. C'est un élément qui peut être joint au rapport.

Les montants engagés par WBI dans les différents états où nous avons des représentants. Quels types de politique sont mis en oeuvre et dans quels pays ?

Je pense que le WBI a son intérêt, que c'est un beau succès au niveau de la mise en commun de la défense des intérêts wallons et francophones. Je partage cette vision-là. Nous avons d'ailleurs été les premiers à déposer des propositions en ce sens, il y a déjà quelques années.

Il y a un élément qui m'interpelle à travers tout cela : je voudrais être sûr que les spécificités qui relèvent des compétences de la Communauté française continuent bien à être maintenues. Nous en reparlons peut-être à la Communauté. En clair, le fait que ce soit la même personne qui gère différents organismes internationaux et pour tout dire, toute la représentation internationale de la Région wallonne et de la Communauté française avec WBI, y compris pour ce qui concerne les licences d'exportation d'armes, cela me pose un réel problème.

Je voudrais savoir quelle est la répartition, comment sont faits les choix, où dépense-t-on les moyens de la Communauté française en matière culturelle, d'enseignement et pour les différentes compétences qui sont celles de la Communauté.

J'ai également été interpellé par la réduction des montants du Fonds structurels européens. Si je pouvais avoir une explication détaillée sur les montants relatifs aux Fonds structurels européens, cela me plairait beaucoup.

Je terminerai par cette réduction des montants affectés à tout ce qui concerne l'examen des dossiers d'octroi des licences d'exportation d'armes. M. Fourny l'a également souligné, c'est un peu contradictoire avec ce que vous avez annoncé, à moins que vous ayez une explication par rapport à cela. Mais j'en reviens à la discussion que nous avions eue en commission à laquelle vous avez d'ailleurs largement participé et à laquelle vous avez apporté des éléments nouveaux, Monsieur le Ministre-Président. Vous aviez annoncé que vous reverriez l'ensemble de la procédure. Il y a d'ailleurs dans la DPR trois à quatre pages assez significatives à cet égard.

Si on reprend la DPR, avec ce qui est annoncé en matière de révision de la procédure et des techniques d'analyse, avec la réduction budgétaire, cela pose un problème, parce que qu'est-ce que vous voulez faire ? Voulez-vous faciliter l'analyse ? Voulez-vous procéder de façon plus légère dans le domaine ? Ça m'étonnerait.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais une explication par rapport à la réduction de ces montants, un développement par rapport à ce que vous envisagez au niveau des modifications de cette procédure d'examen des licences et peut-être également un calendrier. Parce que ce qui a été annoncé il y a déjà maintenant quelques jours, à savoir que dans les quinze jours suivants il y aurait une réflexion entre les groupes politiques, cela ne s'est pas fait. Je peux comprendre qu'il y avait les travaux budgétaires, mais je voudrais quand même que ce qui a été dit en commission soit appliqué, parce que déjà au niveau de la Communauté française, on avait annoncé une réflexion sur tout ce qui concernait les travaux du groupe Wallonie-Bruxelles. Là aussi, cela n'avance plus.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions sont claires : pourquoi cette diminution ? Qu'envisagez-vous pour revoir la méthode de travail ? Est-il possible d'annoncer quelques éléments de calendrier ?

M. le Président. – La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre exposé introductif, la qualité du travail que vous avez pu réaliser avec votre équipe et en tous les cas, ce que vous nous annoncez, qui est en totale conformité avec ce que vous nous déclarez depuis le début de la législature, à savoir une bonne gouvernance. On sent dans toutes les notes que vous nous avez transmises que cela sous-tend en permanence votre action.

Une réduction des dépenses, mais j'ai envie de dire une réduction qui n'est pas à tous crins : une réduction qui tient compte des moyens dont nous disposons, de la réalité économique et financière de la Région. Je pense que c'est important de le souligner.

Il faut souligner également le renforcement chaque fois que cela est possible des synergies et de la solidarité avec Bruxelles. C'était effectivement déclaré et annoncé depuis le début de la législature par vos soins.

Deux petites remarques. Une inquiétude, comme tous mes collègues, par rapport au financement du Parlement. On peut tous partager le sentiment qui n'est pas bon de faire vivre une institution avec un fonds de réserve. On nous annonce une fin probable de ce recours à ce fonds de réserve, mais je pense qu'à un moment donné, il faudra quand même, pour nous rassurer tous sur l'avenir de notre institution, qu'on puisse être clair sur la manière dont on va mener cette opération et quand elle aboutira.

Ma deuxième question a trait à la présidence belge. Le budget prévu afin d'assurer une présidence belge efficace serait de l'ordre de 2,79 millions d'euros. Pour rappel, le budget global de la Belgique est de 100 millions d'euros. On est de loin en dessous de ce que la France a dépensé, parce qu'elle se situait autour de 171 millions. On va être plus raisonnable et à juste titre, me semble-t-il, mais toujours est-il qu'on connait une large diminution par rapport à ce qui était prévu initialement. On avait annoncé des chiffres de l'ordre de 14 millions Région wallonne et Communauté française réunies. Il y a là une nette diminution. Je suis sûr qu'avec les moyens que vous avez, vous ferez correctement, mais je voudrais savoir sur quoi on a éventuellement fait des efforts.

M. le Président. – La parole est à M. Le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vous remercie pour vos interventions, vos suggestions et aussi vos interrogations.

Je recommencerai dans l'ordre des interventions pour que chacun s'y retrouve, en soulignant à travers l'intervention de M. Wesphael ce que tous ont par la suite relevé, à savoir l'importance du maintien de l'axe bi-régional dans notre stratégie Bruxelles-Wallonie. Je dis bi-régional parce que si nos stratégies communautaires sont mises en oeuvre, c'est aussi pour servir notre territoire, sachant que sur le territoire de la Région wallonne, nous avons deux Communautés et que donc la territorialité permet dans mon énoncé de rencontrer cette réalité. Nous avons donc une stratégie qui touche à deux territoires dans toutes leurs diversités.

Nous avons voulu aussi agir de manière à ce que les doublons soient évités. Bien sûr sur le plan gouvernemental, un seul Kern, qui permet l'évitement de la schizophrénie. Avoir à agir en tant que Ministre fonctionnel à un niveau de pouvoir, même si on a une double casquette, et se retrouver à un autre niveau de pouvoir sans concertation qui, par exemple, trouve sens à travers l'exercice concomitant comme nous l'avons fait aujourd'hui d'un budget qui permet d'arriver à des conclusions aussi évidentes que tant qu'on peut aider ceux qui sont en position relativement faible, parce que leur système de financement les conduit à connaître des limites évidentes — ceux qui n'ont pas de recettes propres ou ceux dont la nature des dépenses est moins immédiatement correctibles sans toucher à des choses extrêmement essentielles ayant trait — on a parlé de l'enseignement, par exemple -, à la matière humaine, à ce produit qu'est aujourd'hui la culture sous sa forme distillée par l'enseignement à l'individu et à sa valorisation aussi dans une société où, clairement, nous devons être attentifs.

Je vais vous dire un petit mot sur la stratégie de Lisbonne. Ce que dit le texte exactement : «*renouveler la stratégie de Lisbonne*» qui veut dire aller vers du nouveau. Parfois, c'est de l'ancien qu'on reconditionne, mais j'interprète ici par une exégèse le texte : nous devons renouveler la stratégie de Lisbonne notamment dans cette dimension sociale et environnementale et renforcer singulièrement dans le domaine de l'enseignement et de ce qu'il peut produire en termes de plus-value en matière de compétitivité.

Nous avons ici à travers cette reformulation un consensus qui écartera un certain nombre de points sur lesquels M. Wesphael a eu raison d'attirer notre attention.

En ce qui concerne les fonds structurels, plusieurs d'entre vous, dont M. Wesphael, premier intervenant, se sont posé la question de savoir si, à la vue de nos ambitions et de nos moyens, si 130 millions d'euros seront suffisants.

J'ai déjà partiellement répondu à cette question parce que, tout à l'heure en introduisant le sujet, j'ai dit que l'exercice «N+2», qui pour nous fixe les limites, fait toujours l'objet d'une jauge dans le cadre de l'ajustement budgétaire, ce qui permet de procéder, le cas échéant, à des corrections.

Et puis, n'oublions pas si on parle plus spécifiquement ici des Fonds structurels sur l'espace territorial du Hainaut puisque c'était un des points que M. Wesphael soulevait, d'autant plus

remarquable que parfois on a intérêt à opposer les bassins les uns aux autres et qu'un Liégeois le disant, cela peut être souligné.

Mais toujours est-il que nous avons aussi un certain nombre d'invests qui peuvent être mobilisés pour montrer le parfait équilibre de notre Assemblée.

En ce qui concerne la question de la dotation du Parlement, c'est quand même une question qui a été posée par plusieurs d'entre vous, pour ne pas dire tous. Soyons clairs, c'eût été indéfendable devant l'opinion publique que tout le monde ait fait sa part d'efforts et qu'au bout du compte, quand on fait la somme des efforts, on dise : «*tiens, il y a un absent à l'appel*».

Quelle est la limite de l'exercice ? Vous l'avez très clairement définie et j'y souscris. C'est rendre possible pour toutes les formations politiques d'exercer un contrôle, ce que nous faisons maintenant, ce que vous faites maintenant sur l'exécutif, sur le Gouvernement. Et aussi, indépendamment de ce contrôle, l'autre mission qui est de rédiger des textes qui créent la norme.

La limite est de ne pas toucher à cette capacité. Alors, que me dit-on ? On me dit deux choses que je porte à votre sagacité. D'abord sur les mesures spécifiques qui ont été prises par vos institutions, elles ont fait l'objet de débats internes, je n'ai pas à m'y substituer. Je parle ici des fonctions spéciales, etc., chacun agit avec son libre arbitre dans son assemblée. Mais par contre, ce sur quoi j'ai envie de dire un mot, c'est sur les réserves. L'idée n'est évidemment pas d'étrangler l'institution, mais quand on a utilisé par rapport à tous les OIP la même technique, il serait anormal que votre Parlement qui a cagnotté 30 millions euros

M. Tiberghien (Ecolo). – 35 millions d'euros.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – 35 millions, cela veut dire qu'il y a quand même un peu de marge.

Alors c'est vrai que l'on n'a pas le sentiment qu'il y ait une volonté de mettre à mal ces équilibres. Et puis, rappelons-nous aussi que nous parlons aussi d'économies «toutes choses égales par ailleurs». Il est aussi donné au Parlement de réorienter un certain nombre d'éléments, en termes d'efficience — ce n'est pas interdit, comme d'autres ne se l'interdisent pas non plus ; mais bon comme je n'ai pas a m'immiscer très modestement, peut-être trop modestement, de l'avis de certains, c'est tout ce que j'en dirai, parce que je ne peux pas aller plus loin.

Mon grand souci est de permettre que cette institutions fonctionnent, parce que sinon nous n'aurons certainement pas la faculté d'exercer de part et d'autre nos métiers — vous le contrôle et moi au nom du Gouvernement, l'expression d'une ligne majoritaire, elle-même contrôlée -.

M. Fourny a mis en exerce un certain nombre de questions, notamment ayant traits à la Présidence européenne. Je sais qu'il n'est pas le seul, mais c'est pour citer son nom que je reviens immédiatement sur l'exemple.

Sachons, et cela répondra aussi à une question qui a été posée par M. Maene, que facialement, si on regarde, on se dit : «*tiens, il y a peu de moyens : 2,7 millions en Région wallonne, alors qu'on parlait de 14 millions pour les deux Entités.*» Comment va-t-on reconstituer la somme ? D'abord, les 14 millions ne sont pas du «cash» : on valorise dans les 14 millions un certain moyen que nous avons en interne et qui sont identifiés lors de la mise en oeuvre des réunions, etc., qui sont nécessaires à la présidence et on dit que cela vaut autant. À côté de cela, le «cash» représente plus ou moins 8 millions. Et les 2,7 millions dont on parle ici, ce sont les 2,7 millions du provisionnement Région wallonne auxquels s'ajoutent des montants qui ont été regroupés dans WBI et on ajoute encore à cela une provision Communauté Wallonie-Bruxelles et on arrive effectivement en cash aux 8 millions. Ce qui permet une politique relativement ambitieuse.

Que va-t-on faire ? Je le donne à connaître pour que M. Miller puisse avoir toutes ses assurances par rapport aux siens, comme il l'a dit tout à l'heure... M. Chastel est également des nôtres quand on parle de la représentation francophone... En clair, nous allons faire en sorte qu'il y ait cinq réunions ministérielles informelles qui portent sur la politique régionale, l'industrie, la culture, l'environnement et l'éducation.

Qu'allons-nous prendre en charge ? C'est tout les frais généraux transversaux : la communication, l'appui politique et technique, la promotion et la visibilité, l'encadrement culturel et puis l'organisation d'événements sectoriels qui vont rencontrer les priorités de la Région et de la Communauté et qui représentent un caractère obligatoire dans le cadre de l'exercice d'une Présidence de l'Union.

Il y aura un colloque sur l'industrie culturelle — qui va certainement vous intéresser, je me souviens d'une période pas si lointaine où Mons accueillait une initiative sur la diversité culturelle -, un colloque sur la circulation — cela va encore vous intéresser davantage, M. Miller, des films européens, une conférence Innova, un colloque sur l'Europe de l'enfance. Il y aurait également un conseil informel agriculture, présidé par le Fédéral, mais qui serait également épaulé et organisé par

notre Région. Et puis, on va présenter l'ensemble du programme évidemment à la première séance de rentrée du Parlement en janvier, ce qui fera l'objet d'un débat, en ce compris dans la note de politique générale qui est toujours présentée à l'occasion de la rentrée sur le plan Marshall 2.vert, puisque c'est une question qui a été posée dans vos interventions.

Sur les licences d'armes, qu'a-t-on fait ? On a «*screené*», comme on l'a fait d'ailleurs pour tous les départements, la manière dont nous fonctionnions jusqu'à présent. Que puis-je vous dire à ce stade ? C'est que nous devons faire s'inscrit dans l'exercice d'une compétence particulière, qui est celle, non seulement de l'octroi de licences à l'exportation d'armes, mais également à l'importation et, je le rappelle par nos débats, également au transit. Ce sont les trois domaines que nous devons tenir à l'oeil.

En 2009, comment fonctionnions-nous et quelles conclusions tirons-nous du fonctionnement de 2009 ? Nous avons à l'AB 30.14 un montant de 205.000 euros qui sont octroyés sous forme de subventions à des opérateurs privés, aux publics qui sont spécialisés en vue de nous permettre d'avoir une meilleure connaissance de tous ces mécanisme de transits, d'importation ou d'exportation. Concrètement, cela veut dire que depuis la régionalisation de la compétence «armes», qui date de septembre 2003, la Région wallonne va accorder annuellement un ordre de 205.000 GRIP. C'est le GRIP qui reçoit cette argent, je le dit parce que c'est intéressant en termes d'information et de raisonnement. Cette subvention, accordée au GRIP, sert effectivement à donner à la Région une cellule de veille qu'on reconnaîtra indépendante et qui est chargée de suivre l'évolution des grandes questions internationales liées à l'armement à travers les recherches, des avis. Selon toute vraisemblance, et compte tenu de l'évolution des travaux qui ont été effectués par le GRIP, ce montant sera maintenu.

Par ailleurs, on voit qu'à l'AB 12.18, on avait inscrit un montant de 70.000 euros qui porte sur des études, conseils et différents services en relation avec l'exercice de la compétence. Et ce budget doit être utilisé, d'abord pour le recours ponctuel à de l'expertise, au suivi du protocole d'accord entre le Fédéral et les Régions, qui date de juillet 2007, pour une présence accrue de la force régionale dans des enceintes internationales, mais aussi les régimes de contrôles sur les armes — c'est par exemple comme cela que la Région wallonne peut être amenée à contribuer financièrement au fonctionnement de certains régimes de contrôle. Nous faisons ainsi partie d'un groupe de travail, dont coût 15.000 euros. On a réparti les coûts entre l'Etat fédéral et les Régions flamande et wallonne (Bruxelles-capitale ne souhaitait pas participer à ce groupe de travail, donc nous sommes les seules Régions à être associées). Il et reste encore dans ce cadre la mise en oeuvre et l'exécution de la convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication, du stockage des armes chimiques. Voilà les trois points qui sont touché par cela.

Le budget a été ajusté à 20.000 euros, parce que nous avons fait un *screening* pluriannuel et on a regardé ce que l'on consommait effectivement. Ce n'était pas grand chose, puisque c'était rien du tout ! Nous avons maintenu, sur le crédit initial de 70.000 euros, 20.000 euros, dans l'optique effectivement dans le cas échéant de l'utiliser. Cela n'obère en rien nos moyens d'action et nous sommes évidemment devant une situation qui est celle-ci. Si demain, par nos mécanismes, nos constats, on devait mettre en place de nouvelles dispositions, on peut effectivement rediscuter de cela à un ajustement. Il n'y a donc dans ceci rien qui puisse être interprété comme une décrue dans notre volonté de sérieux et de contrôle dans cette matière.

Sur le GIE et toute la logique de mise en place d'une structure informatique cohérente, à juste titre, comme M. Fourny l'a lui-même indiqué, ce que nous avons voulu faire, c'est la fois prendre des dispositions pour permettre la transition dans l'ordre. Mais en même temps que nous faisions le *screening* de ces conditions à réaliser pour l'ouverture du marché à d'autres co-GIE, il nous fallait d'abord avoir les *guidelines* qui ont été écrites par une société d'audits. Nous avions confié cela, si ma mémoire est bonne, à Ramboll. Ils sont venus devant nous et nous ont dit : «Vous devez avoir une structure qui permet d'avoir une architecture complète de la transition et puis en suite, département par département, voir comment on peut remettre sur le marché les compétences». Le dernier avatar de ce dossier, c'est que nous avons, lors de notre dernier débat en commission, fait la lumière sur un point auquel nous sommes attentifs, c'est que les conditions de la transition, qui sont aujourd'hui rédigées en interne de l'Administration, permettent la transition dans les meilleurs délais possible et qu'il n'y ait aucune suspicion qui puisse planer sur ceux et celles qui rédigent ces cahiers des charges par rapport au rythme de transition, ne serait ce que, par exemple, par volonté inerte de maintenir les choses en l'état.

C'est vrai que certains dossiers poseront plus de problèmes que d'autres. Si je dis : «GCOM», je pense qu'on se comprend. Ce n'est pas une matière facile à externaliser. Si je rappelle que la Communauté flamande — je ne citerai pas le nom de la firme, je l'ai déjà cité — a connu des problèmes liés l'insuffisance d'architecture lors de la remise en concurrence d'un certain nombre d'éléments qui faisaient l'objet de marchés informatiques antérieurs, je crois que l'on se

comprend tous. Il est donc utile, là aussi, de veiller à la fois au respect de l'agenda, mais aussi de se donner du temps si c'est nécessaire sur des départements qui pourraient nous causer problème si nous allions plus vite que la musique.

En ce qui concerne WBI, je ne vais pas vous faire par rapport à l'ensemble des missions qui sont organisées à l'étranger, l'inventaire, ligne budgétaire par ligne budgétaire, de ce que nous faisons. Par contre, je peux effectivement faire parvenir à la Commission un inventaire pays par pays, ce qui répondra aux demandes de M. Miller, mais qui intéressera, je pense, toute la Commission. C'est vraiment un beau tableau de bord qui nous permet de voir ce que l'on fait et à quel coût à l'échelle internationale et que l'on pourrait annexer au rapport.

Pour répondre à cela, je pense que sur la fusion, ce que nous allons faire, c'est ne pas diminuer les coûts globaux qui sont attribués hier aux organismes qui ont été fusionnés.

Ce qu'on peut faire, je le dis pour M. Miller et pour vous tous, c'est recycler des moyens. C'est-à-dire que ce qu'on peut gagner par des économies d'échelle plutôt que de coûter en administration, peut être investi dans des projets à l'étranger. C'était un peu cela le principe, comme on le fait d'ailleurs en coopération au développement aussi le plus possible, c'est veiller à ce que le produit net qui peut aider à la stratégie internationale soit plus immédiatement affecté aux politiques *in situ.*

En ce qui concerne les autres remarques, elles sont de l'ordre de l'appréciation, donc je les laisse pour ce qu'elles sont. Le Parlement s'exprime opposition et majorité sur ces points, mais je pense avoir répondu à toutes les questions qui portaient sur des aspects plus strictement budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je voulais vous interroger par rapport à l'allocation de base 33.07 qui concerne les subventions à l'ASBL Fondation Mons 2015.

En 2008, cette subvention s'élevait à un million d'euros. En 2009, deux millions d'euros et 2010 est programmé un million et demi.

C'est une subvention qui n'est pas anodine. J'aurais voulu savoir quelles avaient été les dépenses effectuées au cours de cette année.

Le Gouvernement wallon exerce-t-il un contrôle *a priori* ou *a posteriori* de ces dépenses ? Ou bien signe-t-on un chèque en blanc ?

Ma deuxième question concernait les allocations de base 30.11 et 40.02 qui sont relatives au Plan Habitat permanent. Je m'étais étonnée, et c'était simplement pour avoir une explication, de la présence de ces deux allocations de base dans ce budget-ci, puisque, si j'ai bien compris, l'arrêté du Gouvernement délimite les compétences de chaque ministre et il me semblait que la coordination de ce plan et les compétences relevaient de celles de Mme la Ministre Tillieux.

Je voulais simplement savoir qui coordonnait et à quoi serviront alors les 180.000 euros qui sont prévus dans ces allocations de base.

M. le Président. – La parole est à M. Le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour la dernière question, ma réponse est courte. C'est un héritage d'une compétence transversale. Ils ont donc maintenu cela sous cette forme. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

Deuxième élément portant cette fois-ci sur une question qui n'a rien à voir avec l'héritage, mais plutôt la prospective culturelle. Je vais revenir sur les éléments de fond de ce dossier. Le crédit est destiné à octroyer des moyens à une fondation, « Mons 2015 », qui a pour objet le soutien à la candidature de la ville de Mons comme capitale européenne de la Culture. Et depuis cette décision du 29 novembre 2007, le Gouvernement a décidé de soutenir cette initiative comme une initiative d'ordre d'intérêt régional.

Mons 2015 se veut être un projet qui est culturellement et économiquement porteur pour la région. Donc, il y a aussi une association avec les provinces. La désignation de Mons peut avoir un impact, non seulement sur la culture et le tourisme de la ville, mais également sur l'image de la Wallonie. On pense à ce que Lille 2004 a été en termes de brassage et d'image positive.

Et donc, comment cela est-il traduit ? Par une participation financière. Pour 2015, nous voulons mettre en place un système qui permet la collecte de 15 millions d'euros. Sous la précédente législature, le Gouvernement a réalisé l'intervention financière comme ceci : 500.000 euros en 2007. En 2008, c'est un million d'euros inscrits lors de l'ajustement budgétaire. Et 2009, trois millions d'euros, c'est deux millions au budget initial, plus un million à l'ajustement. Et pour 2010, nous avons un million et demi.

Cela veut dire qu'il y a six millions pour le moment dans ce cagnottage.

On peut noter que la désignation de Mons comme Capitale culturelle, la désignation devrait intervenir au début 2010. Vous voyez qu'on est encore à plus d'une encablure. Seuls 10% des montants pourront être prélevés annuellement pour la préparation du projet. En d'autres termes, on peut prélever sur les montants versés seulement 10% parce que si Mons n'est *in fine* pas choisie, on reprend effectivement dans la cagnotte. Et en cas de non-désignation, c'est un remboursement à la Région. Il y a eu la désignation, pour des raisons d'équité, par la Région, de cinq administrateurs au sein de la Fondation Mons 2015 qui s'est fait comme ceci : nous avons dans le conseil d'administration désigné cinq administrateurs. Il y a deux PS, Mme Martine Duré et M. Ondenboek. Il y a pour Ecolo M. Pierre-Maryse Prokeels. Il y a pour le cdH M. Thierry Vanderhaege. Et il y a pour le MR M. Crucke.

L'agenda. Vous entendez maintenant les différentes étapes. L'agencement des montants. Vous voyez comment on a programmé les choses. La structuration de l'encadrement par le CA. Je crois que les choses sont claires. Et puis, maintenant, nous attendons le début 2010.

M. le Président. – Y a-t-il dans le débat général d'autres interventions qui doivent être faites ?

Vu la nature et l'ampleur des questions qui ont été posées, est-il encore important ou nécessaire d'aborder les budgets division organique par division organique ?

L'interprétation des signes qui me reviennent me disent que l'on peut passer aux votes.

Vote

M. le Président. – S'il n'y a pas de réplique, je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Icbd (2009-2010) — N° 1 et annexes 1 et 9 *partim*)

Adopté par 8 voix contre 3.

Je vous propose à présent de passer au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexes 1 et 9 *partim*)

Adopté par 8 voix contre 3.

Confiance au Rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur à l'unanimité pour l'élaboration du Rapport.

- La séance est levée à 15 heures 38 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme de Coster-Bauchau, MR

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur

M. Dimitri Fourny, cdH

M. Jean-Claude Maene, PS

M. Richard Miller, MR

M. Edmund Stoffels, Président

M. Luc Tiberghien, Ecolo

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
CoCoF	Commission communautaire française
DPR	Déclaration de Politique régionale
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
SPW	Service public de Wallonie
WBI	Wallonie-Bruxelles International